



apardap
Parrainage Républicain

L'apardade 14//09//2017



**Journée de formation et de réflexion
sur Les droits fondamentaux des migrants**

Avec l'aimable participation de Mme Comte - Magistrate

Les droits fondamentaux des migrants : un combat

Les migrations : une histoire récente



Historiquement, les migrations ont toujours existé.

Elles ne sont prises en compte démographiquement et progressivement juridiquement que depuis la fin du XIXe avec la réglementation de la nation.

Le droit de l'immigration est en effet étroitement lié à l'idée de nation.

Les migrations : des situations diverses

Les migrations : des situations diverses régies par des règles également diverses.

On peut distinguer deux types de personnes migrantes :

- En provenance d'un Etat membre de l'UE : communautaires
- En provenance d'un Etat non UE : extra-communautaires

Les motivations sont diverses : migrations pour motifs économiques (notamment les dits « réfugiés climatiques »), familiaux et personnels, de personnes vulnérables (maladies), demandeurs d'asile politique, etc.

Pourquoi les migrants quittent-ils leur pays ?

3%



Population mondiale **émigre**
(moins qu'au XIXème siècle)

86%

des réfugiés du
conflit syrien vivent dans des
pays voisins (Turquie, Liban,
Jordanie)

84 %

Des réfugiés en Europe

viennent de **4** pays en guerre
(Syrie, Afghanistan, Irak, Érythrée)



La France et l'Europe sont-elles encore des terres d'accueil ?

21,3
MILLIONS

réfugiés dans le monde



3,2
MILLIONS

Demandes d'asile
dans les pays développés



2016 Demandes d'asile pour
1 million d'habitants :

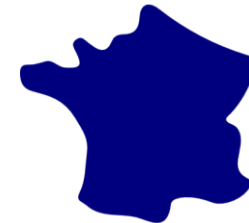


8 723
en Allemagne



1 159
en France

1 %

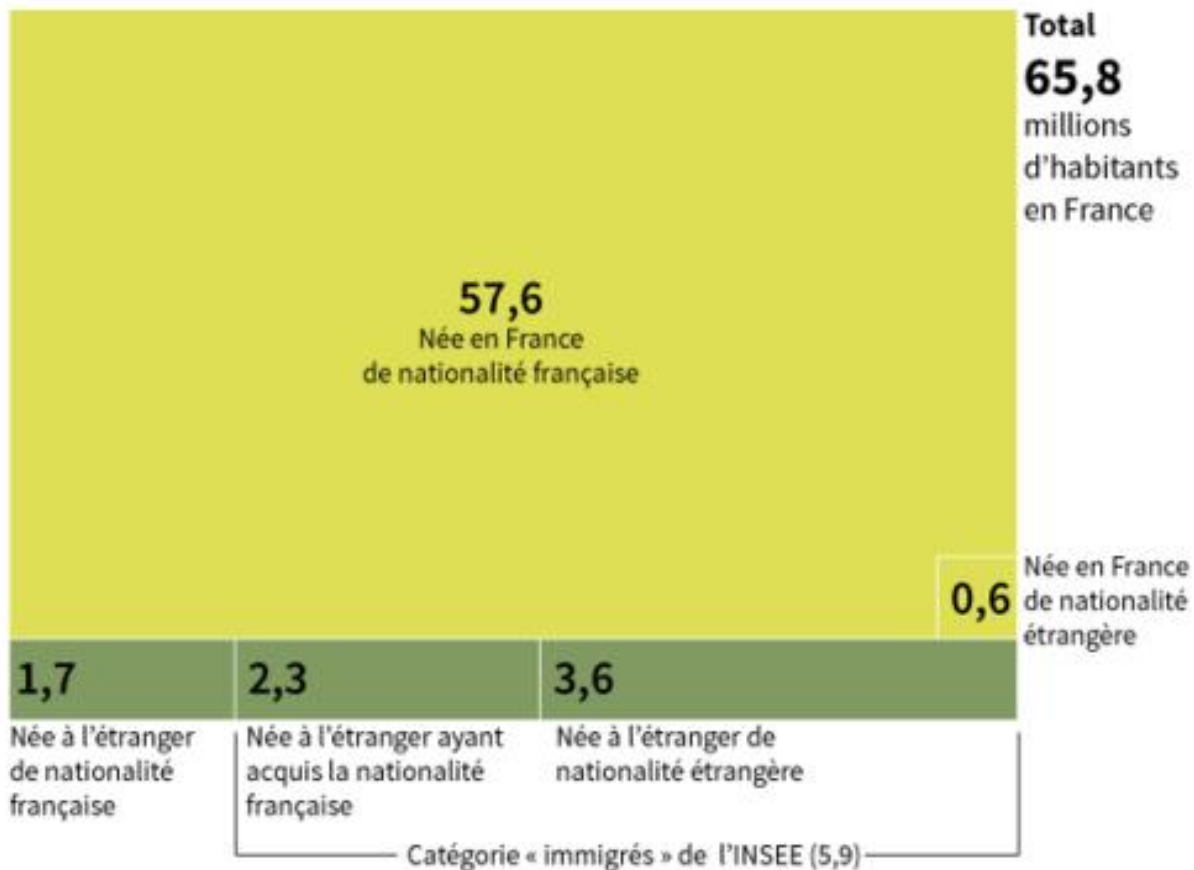


réfugiés **en France**
(~206 000 personnes)

6,4% de la population résidant en France est de nationalité étrangère

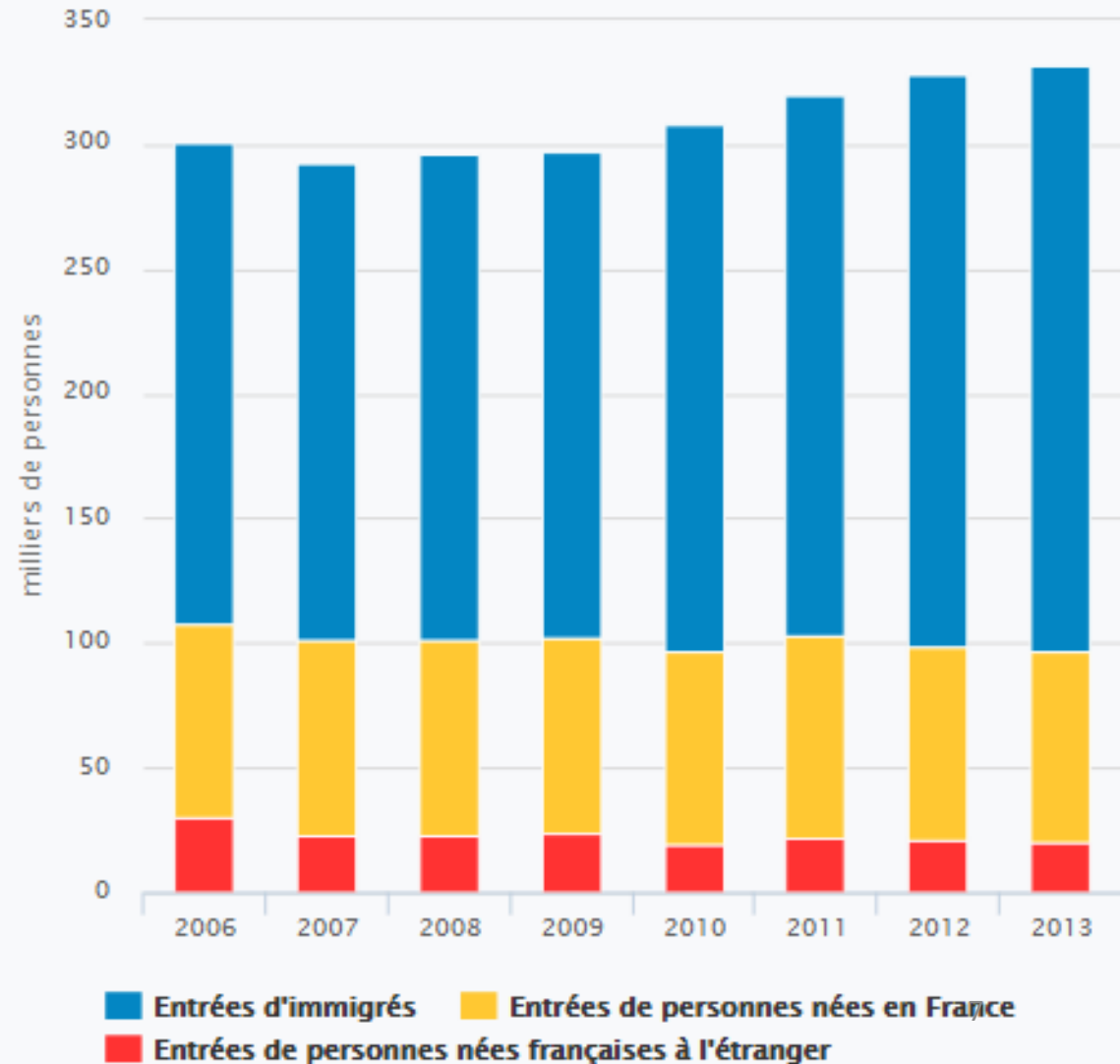
RÉPARTITION DE LA POPULATION FRANÇAISE SELON LE LIEU DE NAISSANCE ET LA NATIONALITÉ, EN MILLIONS

■ Née en France (58,2) ■ Née à l'étranger (7,6)



► Entrées en France entre 2006 et 2013

Selon l'origine des personnes.



LES DROITS FONDAMENTAUX DES MIGRANTS

1° Partie
Notion et portée juridique

l'origine des normes

Droit international

DUDH (Déclaration universelle des droits de l'homme)

Conventions de New York

Convention de Genève

Convention européenne de sauvegarde des DH et des libertés

Droit de l'UE

Traité de Lisbonne
dont CDFUE (Charte des droits fondamentaux UE)

Règlement Dublin III
26/06/2013

Directive Retour

Directive Qualification

Directive Accueil

Droit national

Bloc constitutionnel

Conventions
bilatérales

Lois, règlements, (dont CESEDA -
Code de l'entrée et du séjour des
étrangers et du droit d'asile) ⁹

Des principes fondamentaux

LA NOTION DE PRINCIPE

- Une catégorie juridique centrale du droit international et national moderne depuis la seconde guerre mondiale
- Des sources d'énonciation diverses :
 - Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), Assemblée Générale des Nations Unies 10/12/1948
 - Convention internationale sur les droits de l'enfant – New York 26/01/90 publié le 8/10/1990
 - Convention européenne de sauvegarde des droits et libertés fondamentales (Convention de Strasbourg), Conseil de l'Europe 1950
 - Charte européenne des droits fondamentaux de l'Union Européenne (CEDF)
 - Constitution
 - Traités internationaux
 - Directives ou loi
- Des principes dont le sens et la portée sont sujets à débat et à combat, sous le contrôle du juge

DROITS ET MIGRATIONS EN FRANCE

2^{ème} partie

Dans l'espace européen

L'Europe une famille éclatée

UN DÉFI GÉOPOLITIQUE

Une Europe qui n'a cessé de s'élargir depuis 1957...

1957 ■ 6 ÉTATS FONDATEURS

1973 ■ 9 ÉTATS

1981 ■ 10

1986 ■ 12

1995 ■ 15 (*Réunification allemande en 1990)

2004 ■ 25

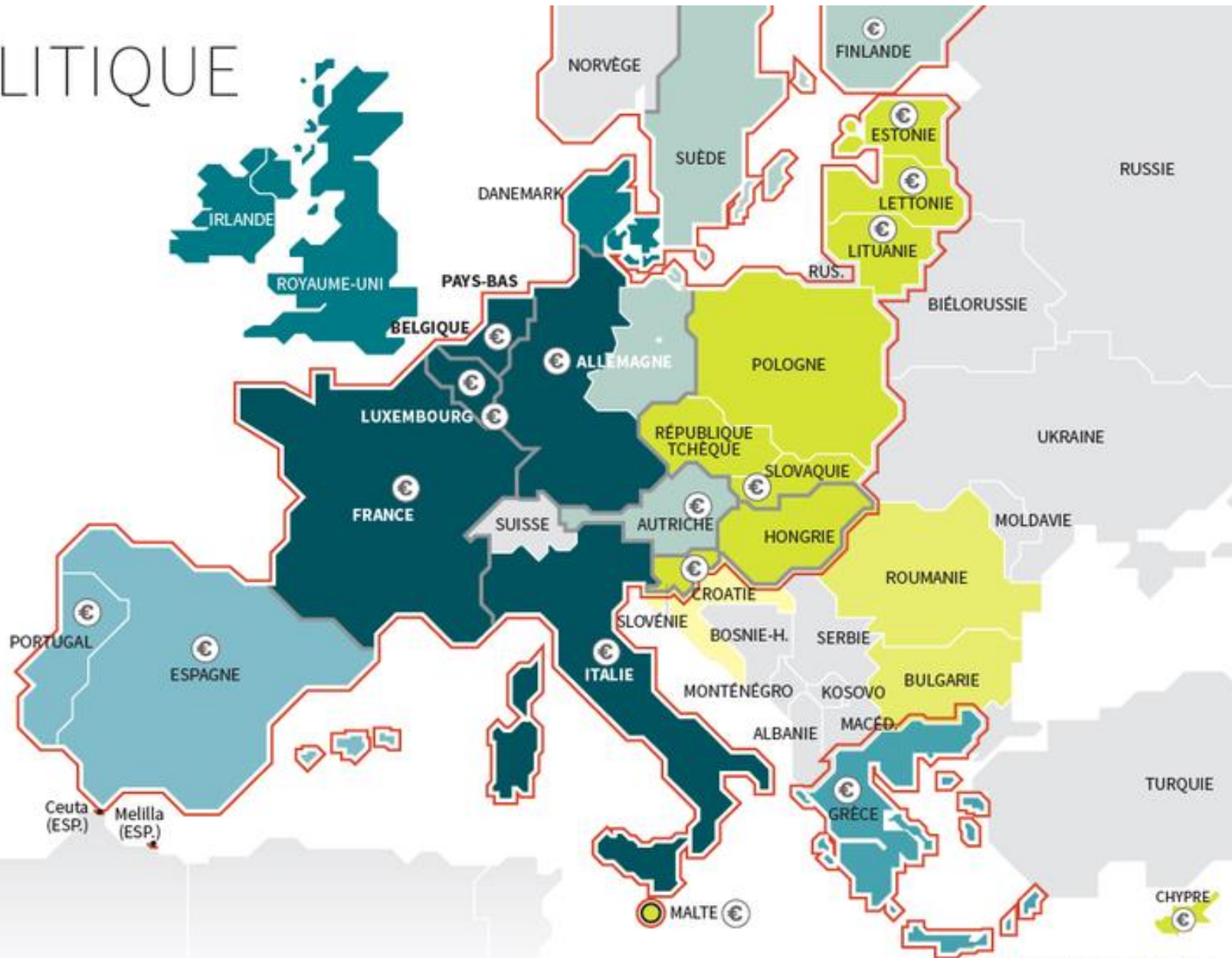
2007 ■ 27

2013 ■ 28

... à géométrie variable...

€ Zone euro

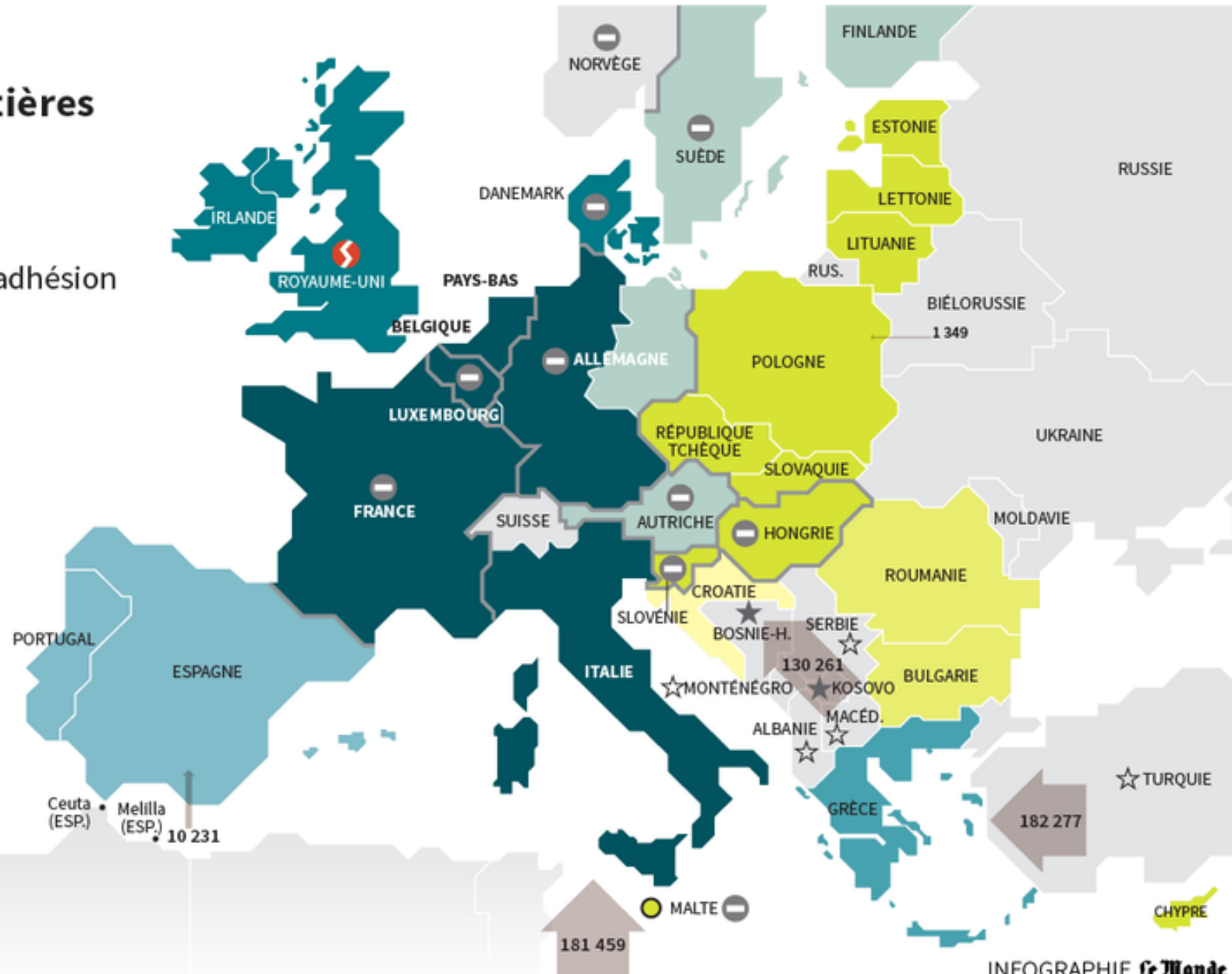
□ Espace Schengen



L'Europe une famille éclatée

... et qui est aujourd'hui à la recherche de ses frontières

-  Brexit, premier pays pouvant procéder à sa sortie de l'UE
-  Pays officiellement candidat à l'adhésion
-  Pays potentiellement candidat
-  Pays ayant rétabli temporairement les contrôles aux frontières en 2015-2016
-  Principale route migratoire en 2016, en nombre de migrants en situation irrégulière, appréhendés aux frontières



Le Droit Européen Des Migrations : Un Cadre Parcellaire



Le droit français est issu de manière primordiale du droit communautaire qui opère une distinction entre une immigration politique (le droit d'asile) et une immigration économique, et qui institue un droit européen de l'asile.

Art. 67 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

1. L'Union constitue un espace de liberté, de sécurité et de justice dans le respect des droits fondamentaux et des différents systèmes et traditions juridiques des États membres.

Les ressortissants des pays tiers : un chevauchement de règles européennes et nationales

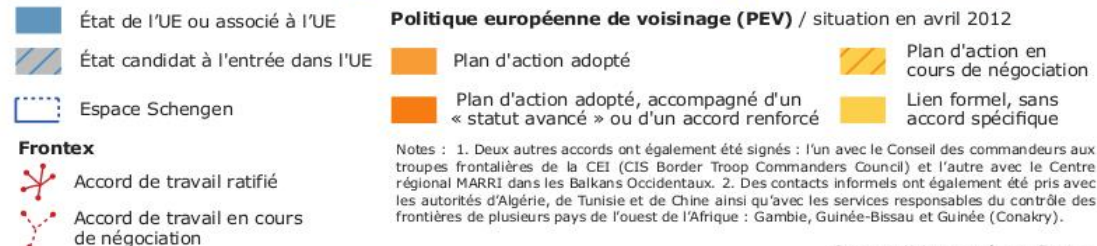
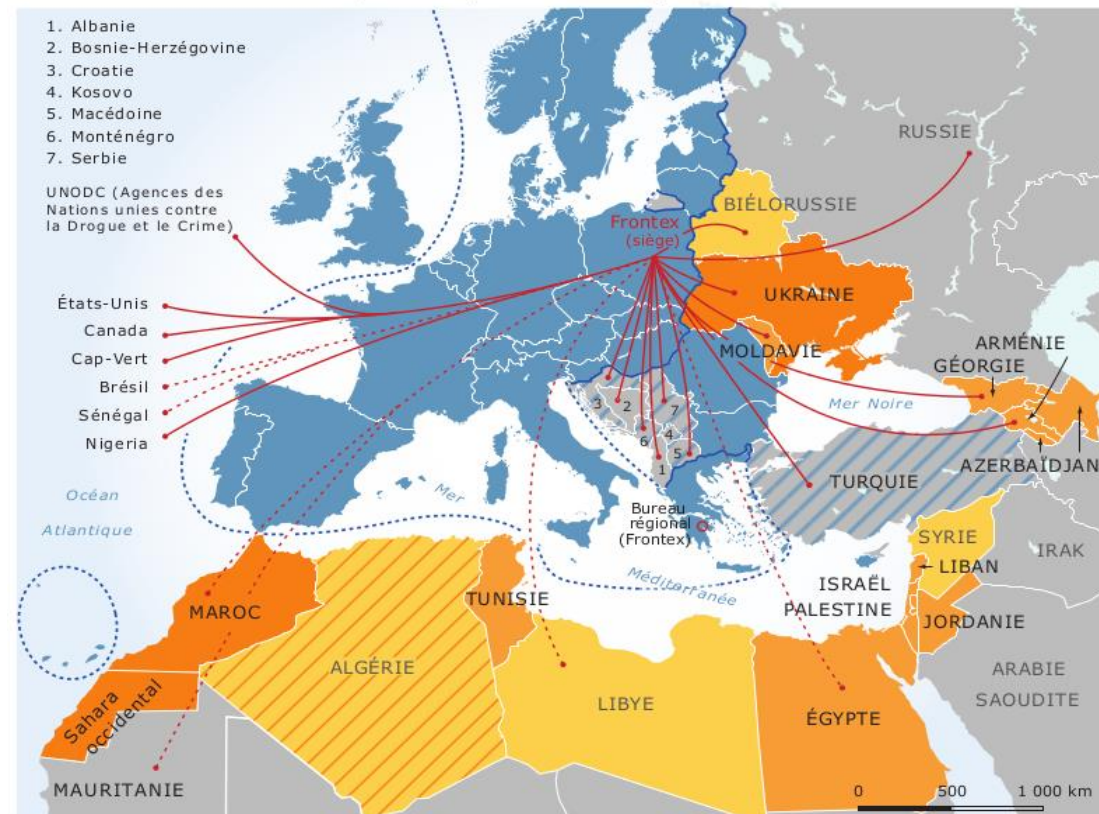
LE FRANCHISSEMENT DES FRONTIERES

→ Code frontières Schengen

→ Fichier SIS (Système d'information Schengen)

→ Frontex

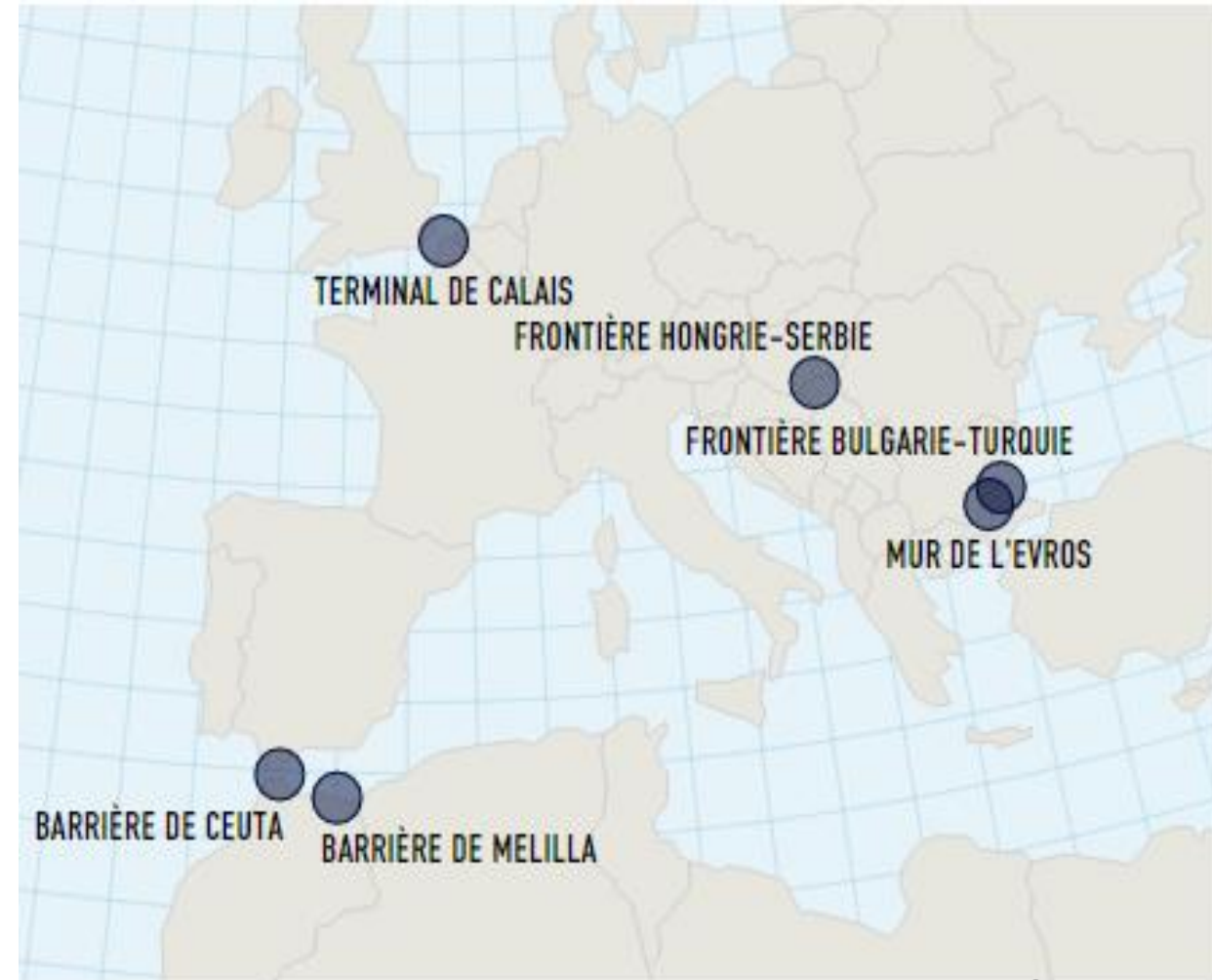
Hors de l'Union européenne, Frontex déploie sa toile



Les ressortissants des pays tiers : un chevauchement de règles européennes et nationales

LE FRANCHISSEMENT DES FRONTIÈRES

- Murs
- Hot spots (distinction : migrants économiques contre demandeurs d'asile)



L'asile : issu du traité de Rome 1957, en évolution constante jusqu'à ce jour

L'ACCÈS AU DROIT D'ASILE DANS L'ESPACE SCHENGEN

→ Dublin / Eurodac : pays responsable d'une demande d'asile + « pays sûrs »

→ Les pays sûrs

→ La procédure d'examen : directive Procédure 2005

Droit à la liberté et la sûreté : interdiction de la détention arbitraire, Droit à un recours effectif

→ Les conditions d'accueil : directive Accueil 2003

Protection de l'intérêt de l'enfant, Droit à une vie familiale normale, Droit à la santé, Droit à l'éducation

→ Les relocalisés/réinstallés

Les titres de séjour : une compétence nationale

1) Des titres harmonisés

- Visa Schengen (3 mois) : valable dans tous l'espace Schengen pour 3 mois
- Titre de longue durée CE (plus de 5 ans) : permet d'accéder à un titre de séjour sans visa de long séjour dans un autre pays membre
- Carte bleue pour les travailleurs hautement qualifiés

2) La directive regroupement familial de 2002

- Droits fondamentaux : **le droit à une vie familiale normale**
- Des règles communes fondées :
 - sur une définition restreinte de la parenté : conjoint et enfant
 - des conditions de ressources et de logement

l'harmonisation des politiques européennes d'éloignement

→ Directive « retour » de 2008

- Harmonisation des politiques de rétention
- Durée maximum 18 mois, privilégie l'assignation à résidence, contrôle du juge, droits d'assistance...
- Droits fondamentaux : **les droits relatifs à la privation de liberté : accès au juge, recours effectif, art. 8 CEDH, intérêt de l'enfant**

→ Convention de réadmission avec les pays tiers : exemple récent : UE/Turquie

DROITS ET MIGRATIONS EN FRANCE

3^{ème} partie

Le droit français des migrations

Un parcours du combattant long et complexe



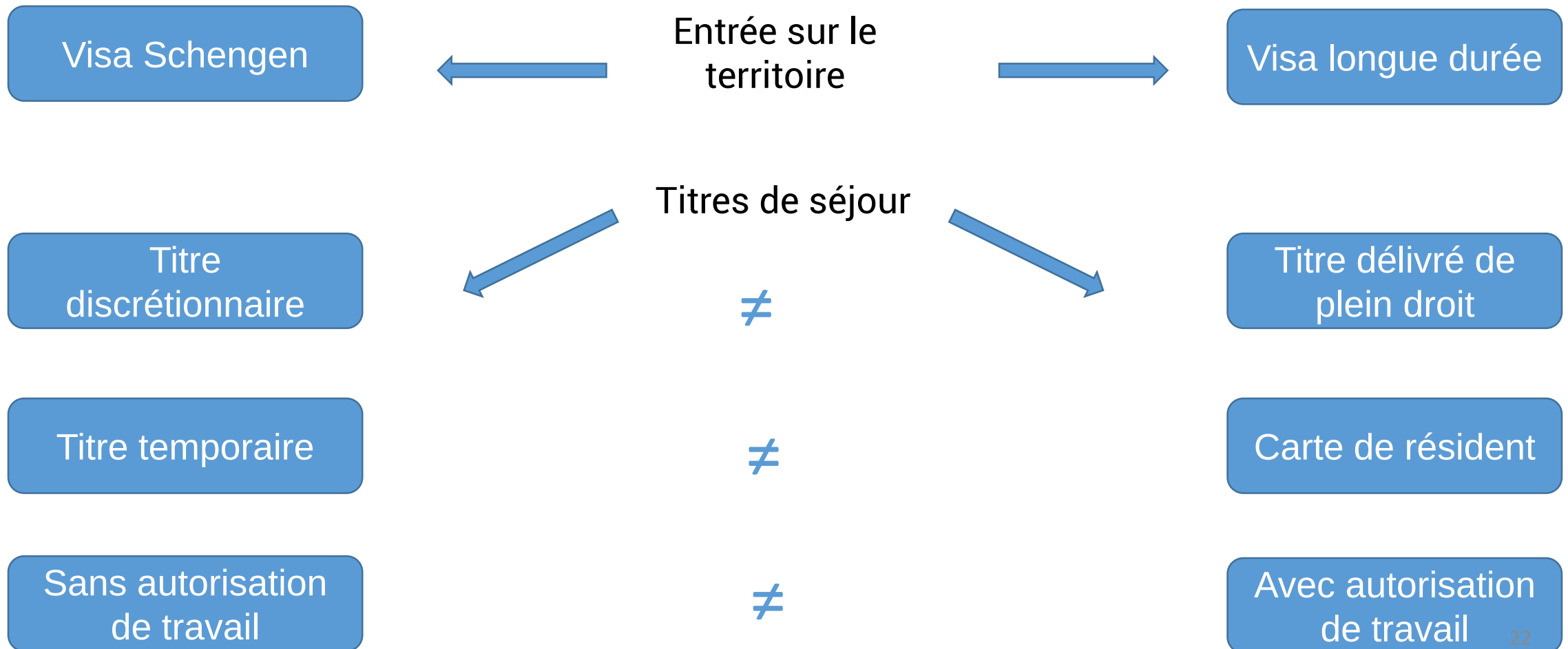
Demande d'asile entre
6 mois et 2 ans

- ➔ 38% OPFRA + CNDA
- ➔ 25% Dublin
- ➔ 30% Procédures accélérées

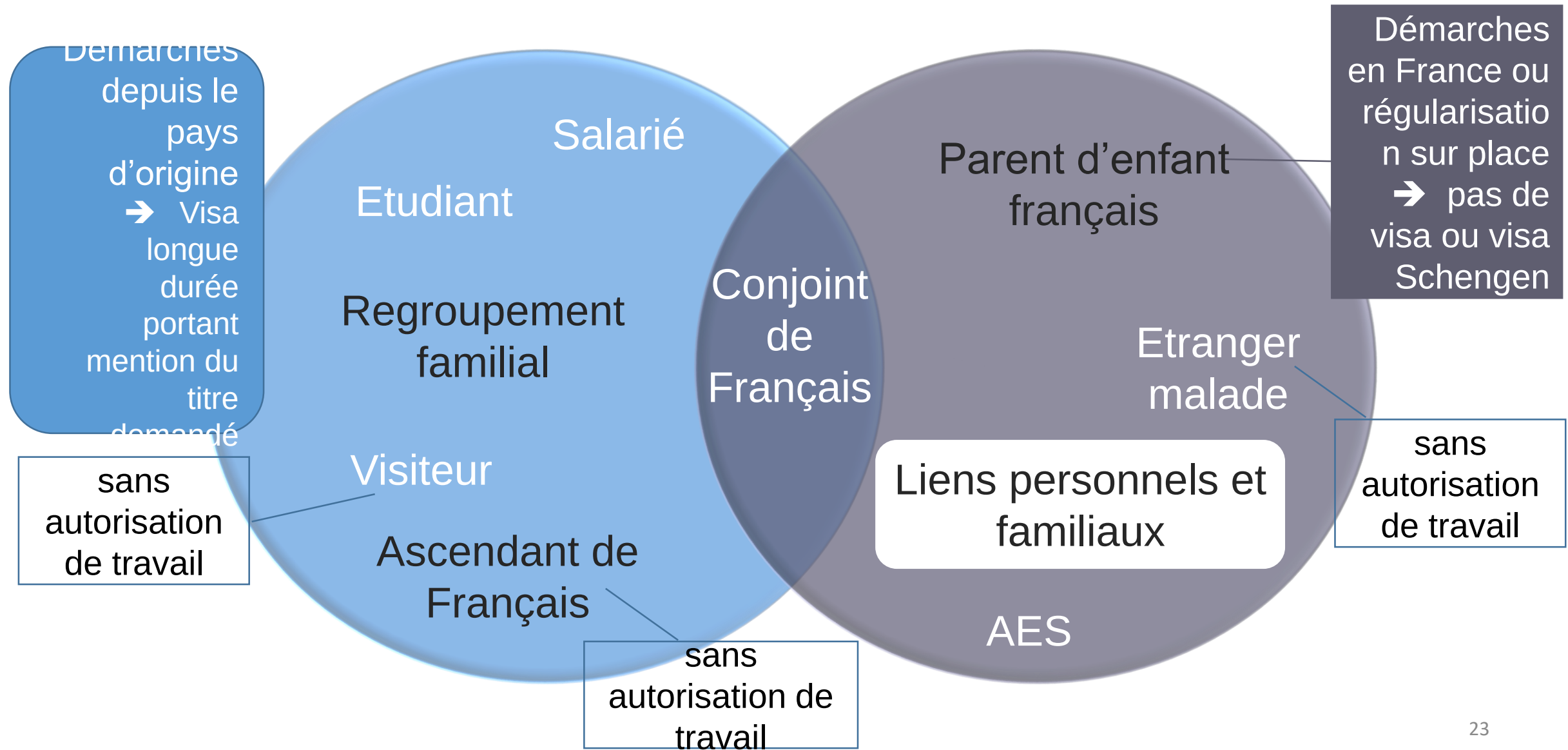
Tx. global d'accord
France : **38%**
Allemagne : **68%**

Des titres plus ou moins précaires

APERCU DE LA VARIÉTÉ DES VISAS ET DES TITRES DE SÉJOUR



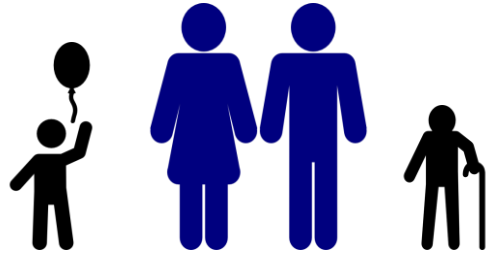
Un kaléidoscope de situations et de statuts



Une nouvelle loi sur l'immigration : dans la droite ligne des lois précédentes (publiée le 7 mars 2016)

Éléments négatifs	Éléments positifs
Carte pluriannuelle a minima	Délivrance de plein droit de la CR pour certaines catégories
Carte salariée pour CDI seulement	Meilleur droit au séjour pour victimes de violences
2 nouveaux cas d'OQTF	Rétention : retour du JLD après 48h
IRTF automatique	Naturalisation des individus résidant sur le territoire «depuis l'âge de six ans et ayant suivi leur scolarité obligatoire en France [...] lorsqu'elles ont un frère ou une sœur ayant acquis la nationalité française ».
Pour certaines OQTF, délai contestation réduit à 15 jours	
Interdiction de circulation pour ressortissants UE	
Simplification recours à l'AAR	Titre de séjour accordé aux étrangers arrivés en France avant leurs 13 ans si scolarité non interrompue
Possibilité pour les préf. d'accéder à infos privées	Motivation de refus des visas
Rétention des familles avec enfants toujours possible, rien sur les taxes exorbitantes...	

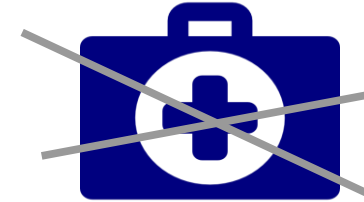
Les migrants des profiteurs ?



Majoritairement dans la
classe d'âge des actifs

50 %

Ne sollicitent pas
l'AIDE MEDICALE D'ETAT



~~PRESTATIONS
FAMILIALES~~

~~RSA~~



Suppression
des frontières



PIB mondial

0,5 %

**ASSURANCE
MALADIE**

= COUT AIDE MEDICALE D'ETAT



Les demandeurs de titres de séjour

LES DIFFERENTS TITRES DE SEJOUR

- Carte de séjour vie privée et familiale (*liens familiaux, étranger malade, parents d'enfant français mineur, conjoint de français*)
- Autorisation exceptionnelle de séjour
- Carte de séjour salarié
- Carte de séjour étudiant
- Passeport talent
- Personne ayant obtenu la protection subsidiaire et ayants droits de celle-ci
- Carte de résident (5 ans de titre)
- En cas de refus d'accorder le statut de réfugié possibilité de déposer une demande de titre de séjour en préfecture

Les Hébergeurs Solidaires

- "Un réfugié est détenteur d'une carte de séjour. Il est régularisé et peut circuler librement sur le territoire français". Ni lui, ni son hébergeur ne court donc de risque face à la loi.
- lorsque la personne hébergée n'a pas de papiers. [L'article L622-1, en vigueur depuis 1945 CESEDA](#), rappelle que "toute personne qui aura, par aide directe ou indirecte, facilité [...] l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers d'un étranger en France sera punie d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 30 000 euros ».
- En décembre 2012, naissance [de l'article L622-4](#). L'aide aux personnes en situation irrégulière n'est plus un délit lorsqu'elle n'a pas donné lieu à une contrepartie directe ou indirecte et lorsqu'elle « assure des conditions de vie dignes et décentes à l'étranger, ou bien toute autre aide visant à préserver la dignité ou l'intégrité physique de celui-ci ».
- Est en situation irrégulière, toute personne qui n'a pas déposé sa demande d'asile, et qui n'est donc pas en possession du récépissé délivré par la préfecture lui permettant de circuler librement sur le territoire en attendant l'instruction de son dossier. La mention concerne enfin toute personne sous le coup d'une expulsion du territoire français (OQTF), et dont la demande d'asile a été rejetée.

DROITS ET MIGRATIONS EN FRANCE

4^{ème} partie

Sans papiers mais pas sans droits

De l'étranger au sans-papiers

Etranger	Immigré en situation régulière	Immigré en situation irrégulière
A l'entrée	Hors UE : Visa court ou long séjour Communautaire Titre de séjour dans un autre pays de l'UE, pendant 3 mois	Clandestin : Hors UE : pas de visa, ou pas de papier dans un pays de l'UE
Après 3 mois ou à l'expiration du visa	Communautaire qui n'est pas une charge excessive Hors UE : Demande de titre de séjour ou demande d'asile en cours	Clandestin : Hors UE : qui n'a pas demandé de titre de séjour
Après la décision de l'administration	Communautaire Titre de séjour (y compris statut de réfugié)	Sans papier : - Refus de séjour ou de renouvellement du titre - Rejet de la demande d'asile ou réadmission Dublin

Les droits sociaux des sans-papiers 1/2

Domaines	Droits fondamentaux	Application Droits ouverts sans condition de régularité de séjour
Vie Privée	Droit à la vie familiale	Mariage, Pacs (Code civil, Ceseda)
Aide sociale	Protection de l'intérêt de l'enfant (CIDE, art. 3 C; Civ.)	Hebergement des femmes enceintes et des enfants de – de 3 ans, AEMO, droit au secours exceptionnel Protection maternelle et infantile Aide à la garde des enfants (C. de la famille et de l'aide sociale),
Scolarité	Droit à l'éducation Droit d'égal accès à l'école ; c. de l'éducation	Scolarité, enseignement supérieur, bourses
Santé	Droit à la santé	AME, PMI (code de l'aide sociale et de la famille)

Les droits sociaux des sans-papiers 2/2

Domaines	Droits fondamentaux	Application Droits ouverts sans condition de régularité de séjour
Logement	Droit au logement	Droit au logement d'urgence ou de réinsertion (Casf)
Libertés publiques	Droit à une domiciliation	Administrative, postale
	Droit au compte	code monétaire et financier (art. L312.1 al. 1)
	Droit au transport	Réduction pour les personnes défavorisées : art. L. 1113-1 C. transport
Vie quotidienne	Droit à l'éducation Droit d'égal accès à l'école ; c. de l'éducation	Scolarité, enseignement supérieur, bourses
Travail		Assurance Accident du Travail (L374.1 du code de la sécurité sociale) Travail d'un sans papier : droit à rémunération Rupture du contrat de travail : une

les droits fondamentaux en rétention

→ Sur la rétention

- Droit à la liberté et la sureté : interdiction de la détention arbitraire => conditions fixées par la loi
- Droit à un recours effectif => avocat + juge administratif & Juge des Libertés et de la Détention
- Protection de l'intérêt de l'enfant => pas de placement en rétention des mineurs isolés
- Droit à une vie familiale normale => rétention des familles en dernier recours, Assignable A Résidence préférée
- Droit à la santé => médecin sur place

→ Sur l'éloignement

- Droit d'asile
- Interdiction des traitements inhumains et dégradants => annulation pays de retour
- Droit à une vie familiale normale => annulation OQTF
- Protection de l'intérêt de l'enfant => annulation OQTF

Conclusion

Face à la crise migratoire, l'importance
des droits fondamentaux de la personne